



# ***Projet pédagogique Accueils périscolaires Année scolaire 2024/2025***

***Label «Plan Mercredi»***



# Table des matières

Introduction .....	3
Le territoire .....	3
Espaces et locaux.....	4
L'équipe d'encadrement.....	5
Les objectifs pédagogiques.....	7
Le fonctionnement .....	12
Les inscriptions.....	20

# Introduction

## Le projet pédagogique

Le projet pédagogique est un contrat de confiance passé entre les différents intervenants et les enfants sur le temps périscolaire. Il permet de donner un sens aux activités proposées et sert de référence tout au long de l'année scolaire. Ce document n'est pas exhaustif, il sera retravaillé tous les ans avec les équipes d'encadrants. En effet, ce projet existe en fonction du public accueilli mais aussi des personnes qui le font vivre.

## Le territoire

La commune de Breteil, compte près de 3600 habitants et fait partie de la communauté de communes Montfort Communauté. Breteil est jumelée depuis 1996 avec Kwilcz (Pologne).

La commune compte 3 écoles :

- école maternelle publique Les Trois Rivières
- école élémentaire publique Les Trois Rivières
- école primaire privée Notre Dame

# Espaces et locaux

## ❖ Au sein de l'école maternelle Les Trois Rivières

- ↳ La salle d'accueil de la maternelle (avec les sanitaires attenants)
- ↳ Le dortoir de l'école
- ↳ La salle de motricité de l'école maternelle
- ↳ La cour de l'école maternelle

## ❖ Au sein de l'école élémentaire Les Trois Rivières

- ↳ La salle 9 (avec un point d'eau pour les activités manuelles)
- ↳ La salle 5 (avec des tapis pour des activités au sol)
- ↳ L'ABCD
- ↳ La salle multi-activités (avec un point d'eau pour les activités manuelles et un point cuisson pour les activités cuisine)
- ↳ L'ancienne salle des professeurs
- ↳ Le centre de loisirs situé en bas de la cour de l'élémentaire
- ↳ La cour de l'école élémentaire

## ❖ En dehors des écoles

- ↳ La salle polyvalente
- ↳ La médiathèque municipale
- ↳ Le restaurant municipal

# L'équipe d'encadrement

Le personnel d'encadrement est composé d'agents municipaux (ATSEM, animateurs). D'autre part, des intervenants extérieurs participent également aux TAP ou au centre de loisirs pour compléter et enrichir les activités proposées par l'encadrement permanent.

- ↳ 1 directeur
- ↳ 1 directrice adjointe

## ❖ Accueil du matin

- ↳ 4 animatrices

## ❖ Pause méridienne

- ↳ 1 équipe de restauration (1 responsable et 2 aides cuisiniers)

### En maternelle

- ↳ 9 animateurs

### En élémentaire

- ↳ 8 animateurs

## ❖ Temps d'activités périscolaires en maternelle

- ↳ Les 3 ATSEM de l'école maternelle Les 3 Rivières
- ↳ 2 animatrices
- ↳ 1 bénévole
- ↳ Les bibliothécaires de la commune

## ❖ Temps d'activités périscolaires en élémentaire

- ↳ 8 animateurs
- ↳ 1 bénévole
- ↳ Divers intervenants extérieurs tout au long de l'année (éducateurs sportifs ou intervenants associatifs)

### ❖ **Accueil du soir**

- ↳ 4 animateurs
- ↳ 12 autres bénévoles pour l'aide aux devoirs

### ❖ **Accueil du mercredi midi**

- ↳ 1 ATSEM de l'école maternelle Les 3 Rivières

# Les objectifs pédagogiques

Le projet éducatif de la commune de Breteil est établi en fonction des grandes valeurs partagées par la municipalité. Il définit les orientations à mettre en œuvre auprès des enfants et des jeunes de la commune. Ainsi, ce projet a pour vocation de guider l'action des professionnels de l'enfance dans le fonctionnement des différentes structures d'accueil. Il doit permettre aux directeurs et à leurs équipes de décliner les projets pédagogiques.

Les ambitions éducatives de la municipalité sont les suivantes :

- La famille au cœur de l'éducation des enfants et des jeunes
- La santé, la sécurité physique et affective
- L'ouverture aux autres et le vivre ensemble
- La solidarité et la citoyenneté
- L'ouverture sur le monde

Le Projet Educatif De Territoire (PEDT) définit des finalités que tous les acteurs éducatifs de la commune partagent pour œuvrer au mieux à l'épanouissement des enfants et des jeunes de la commune.

Pour rappel, les 3 objectifs du PEDT sont :

- Améliorer le vivre ensemble et favoriser la coopération entre pairs.
- Améliorer les pratiques alimentaires des familles.
- Favoriser l'ouverture culturelle, l'ouverture sur le monde, sensibiliser à la diversité.

A partir de ces objectifs éducatifs, l'équipe d'animation se fixe les objectifs pédagogiques suivants :

Objectifs éducatifs de la mairie	Objectifs pédagogiques de l'équipe d'animation	Moyens	Critères d'évaluations/indicateurs
<b>La famille au cœur de l'éducation des enfants</b>	Favoriser les échanges entre l'équipe d'animation et les parents afin que ces derniers aient la possibilité de rentrer dans l'école	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projection d'un diaporama des ateliers sur l'année écoulée lors des portes ouvertes.</li> <li>- Organiser un forum des TAP</li> <li>- Participation aux portes ouvertes en début d'année.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de parents présents à chaque échange</li> <li>- Nombre de projets mis en place, impliquant les familles.</li> </ul>
<b>La santé, la sécurité physique et affective</b>	Mettre les enfants en confiance	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place des salles accueillantes.</li> <li>- Les animateurs prennent le temps d'accueillir les enfants posément, en discutant avec eux.</li> <li>- Les animateurs encouragent les enfants en disant « tu es capable », « tu peux le faire »</li> <li>- Savoir expliquer aux enfants les décisions prises sans faire appel à l'autorité d'un supérieur : les animateurs prennent le temps de réexpliquer les règles lorsqu'un enfant les enfreint.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les enfants vont-ils spontanément vers les animateurs ?</li> </ul>
	Améliorer les pratiques alimentaires des enfants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre aux enfants de découvrir de nouveaux aliments.</li> <li>- Mettre en place la semaine du goût.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les enfants connaissent-ils la saisonnalité des fruits et légumes ?</li> </ul>



	Aider les enfants au respect des règles de vie de la collectivité et dans la gestion des conflits	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les enfants utilisent la technique du message clair.</li> <li>- Afficher le règlement à différents endroits pour que les enfants puissent s'y référer.</li> <li>- Apprendre aux enfants qu'en cas de conflit ils doivent aller trouver un adulte et non pas se faire justice eux même.</li> <li>- Mise en place d'une échelle des sanctions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Baisse du nombre de fois où les enfants font appel aux animateurs pour régler un conflit.</li> <li>- Nombre de conflits réglés à l'aide des messages clairs.</li> <li>- Les enfants connaissent-ils le règlement de la cour et les règles de la cantine et l'applique-t-il ?</li> </ul>
	Donner la possibilité aux enfants de s'exprimer.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer aux enfants un espace de discussion</li> <li>- Boîtes à expression "j'ai une idée", "j'ai un problème" et "je félicite"</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les enfants s'approprient-ils les différents moyens qui leur sont proposé ?</li> </ul>
	Développer la confiance en soi.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsabiliser les enfants.</li> <li>- Les animateurs impliquent les enfants dans certaines tâches quotidiennes.</li> <li>- Valoriser l'enfant dans ses projets, dans ses réussites, dans ses compétences.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les enfants participent-ils au rangement du matériel, débarrassent-ils leur table après le repas et le goûter ?</li> </ul>
<b>L'ouverture aux autres et le vivre ensemble</b>	Lutter contre la discrimination et accepter les différences	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation des enfants par la mise en place d'actions. (Activités sur l'égalité filles-garçons, sur les discriminations liées au handicap)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Baisse du nombre de moqueries entre enfants ?</li> <li>- Les enfants en situation de handicap sont-ils bien intégrés au reste du groupe ?</li> </ul>

	Inculquer la tolérance	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture sur le monde extérieur à travers des ateliers (découverte de différents pays, découverte de la LSF)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un jeu de quizz à la fin des cycles d'ateliers : les enfants ont-ils acquis des connaissances sur les autres pays, sur le handicap... ?</li> </ul>
	Favoriser l'égalité entre les filles et les garçons	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Veiller à une bonne répartition des tâches évitant une division sexuée des tâches de la vie quotidienne.</li> <li>- Veiller à la mixité dans les équipes</li> <li>- Travailler sur la notion de cour non genrée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Filles et garçons jouent-ils ensemble ?</li> <li>- Les différents espaces sont-ils mixtes ?</li> </ul>
	Faciliter l'inclusion des enfants en situation de handicap	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire évoluer les regards des enfants accueillis afin que l'accueil des plus fragiles devienne une évidence.</li> <li>- L'équipe d'animation adapte son environnement et son attention afin que ces enfants profitent des activités proposées.</li> <li>- Mise en place de temps de régulation et d'échanges.</li> <li>- L'enfant et ses parents viennent visiter les locaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les enfants en situation de handicap sont-ils intégrés par les autres dans les différentes activités ?</li> </ul>
<b>La solidarité et la citoyenneté</b>	Améliorer le vivre ensemble	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place des temps forts, des grands jeux (ex : olympiades)</li> <li>- Mettre en place des activités et créations collectives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Baisse du nombre de conflits ?</li> </ul>

	Favoriser l'entraide entre les individus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser les jeux de coopération.</li> <li>- Aide mutuelle pour les devoirs à l'accueil du soir en élémentaire.</li> <li>- Responsabiliser les plus grands pour accompagner les plus petits.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les plus grands et/ou les plus rapides aident-ils les plus petits et/ou les plus lents ?</li> <li>- Y-a-t-il des enfants volontaires ?</li> </ul>
<b>L'ouverture sur le monde</b>	Permettre une ouverture culturelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utiliser le jeu</li> <li>- A travers le sport (jeux olympiques, coupe du monde...)</li> <li>- Proposer aux enfants un atelier sur les pays étrangers (traditions, langue, cuisine...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les enfants ont-ils acquis des connaissances ?</li> </ul>
	Initier les enfants aux différents mouvements artistiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer des ateliers théâtre, danse, chant, musique...</li> </ul>	
	Permettre aux enfants de découvrir le monde qui nous entoure	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer un atelier sur notre environnement (la commune, la communauté de communes...)</li> </ul>	
	Solliciter l'esprit écocitoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utiliser des poubelles de tri</li> <li>- Atelier "Les ptits écolos"</li> <li>- Utiliser du matériel de récupération pour les différentes activités</li> <li>- Utilisation d'un composteur à la cantine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les enfants savent-ils bien trier les déchets ?</li> <li>- Les poubelles de tri sont-elles utilisées ?</li> <li>- Nombre d'ateliers où du matériel de récupération a été utilisé ?</li> <li>- Evolution du volume de composte ?</li> </ul>

# Le fonctionnement

## ❖ Accueil du matin

Horaires : Lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 7h00 à 8h45 et le Mercredi, de 7h00 à 9h00

Lieux d'accueils : Les enfants de maternelle sont accueillis dans la salle d'accueil maternelle, située à gauche de l'école, rue de Montfort.

Les enfants d'élémentaire sont accueillis dans le pôle périscolaire (bâtiment situé en bas de la cour élémentaire).

Les enfants arrivent progressivement et sont accueillis dans un environnement calme. Jeux et jouets sont mis à disposition, les enfants peuvent jouer librement ou dessiner. Les parents peuvent communiquer des informations aux animatrices qui les transmettront si besoin aux ATSEM de la maternelle ou aux enseignants de l'élémentaire.

A 8h35, les enfants d'élémentaire vont dans la cour où ils sont pris en charge par les enseignants. Les enfants de maternelle sont conduits dans les classes par les animatrices où les ATSEM les accueillent.

## ❖ Accueil du mercredi midi

Horaires : Mercredi, de 12h00 à 12h30

Lieux d'accueils : Le mercredi midi, tous les enfants sont accueillis dans la salle d'accueil maternelle jusqu'à 12h30.

Jeux et jouets sont mis à disposition, les enfants peuvent jouer librement ou dessiner.

## ❖ Accueil du soir

Horaires: Lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 16h30 à 19h00



### Lieux d'accueils :

Les enfants de maternelle sont accueillis comme le matin, dans la salle d'accueil de maternelle.

Les enfants d'élémentaire sont accueillis dans le pôle périscolaire, jusqu'à 18h25. A partir de 18h30 tous les enfants sont regroupés dans la salle d'accueil maternelle.

### Le goûter

Les goûters sont fournis par la mairie.

Les enfants passent aux toilettes avant de s'installer à table, pour se laver les mains. Les animateurs veillent à ce que chacun puisse manger à son rythme et en quantité suffisante. Les animateurs incitent les enfants à goûter à tout, sans toutefois les forcer à manger.

Les enfants se servent seuls un maximum et aident au débarrassage de la table, rassemblent les verres et passent l'éponge sur la table.

Le goûter est un moment convivial, il doit se dérouler dans le calme. C'est un moment privilégié, un moment d'échange, de dialogue entre les enfants et avec les adultes. Pour canaliser les enfants et avoir du calme dans la salle, les animateurs utilisent des outils d'animation (devinettes, énigmes, jeu du "ni oui ni non"...). Les animatrices de la maternelle chantent régulièrement des comptines et racontent des histoires, juste après le goûter. Un passage aux toilettes après le goûter est prévu pour se laver les mains et se débarbouiller.

### Les activités

Après le goûter, les enfants d'élémentaire qui le souhaitent ont la possibilité de faire leurs devoirs. Les animateurs proposent un environnement calme et aident éventuellement ceux qui le désirent, mais en aucun cas l'animateur ne remplace les parents dans l'accompagnement des devoirs.

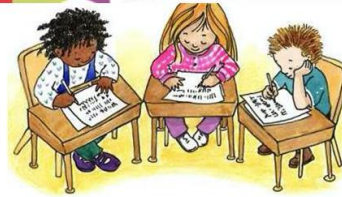
Les animateurs proposent différentes activités, en intérieur ou dans la cour (activités manuelles, jeux d'expression, jeux collectifs...). Ils privilégient des jeux de coopération et des projets communs (création d'une grande fresque par exemple), plutôt que des créations individuelles. Selon leurs besoins, leur humeur, leur fatigue, les enfants sont libres de participer aux activités proposées ou de jouer librement dans les espaces d'activités aménagés (coin dînette, jeux de construction, jeux de société, dessin, coloriage...).

Les enfants participent à l'installation et au rangement du matériel et des jeux. Même lorsque les enfants jouent librement, les animateurs sont actifs et présents auprès des enfants. Ils se rendent disponibles pour accueillir les parents et relater la journée de l'enfant (informations transmises par les ATSEM ou enseignants).

## AIDE AUX DEVOIRS

### L'aide aux devoirs

Pour les enfants de l'élémentaire, un dispositif d'aide aux devoirs est mis en place en partenariat avec l'école. Ce sont des bénévoles qui accompagnent les enfants dans la réalisation de leurs devoirs, de 17h15 à 18h00.



Les enfants qui en ont besoin sont orientés par les enseignants vers le directeur des accueils de loisirs qui coordonne l'aide aux devoirs et qui organise le planning d'intervention des bénévoles. Un bénévole accompagne un ou deux enfants par soir, dans les locaux de l'école élémentaire. Ce planning est mis à disposition des animateurs de l'élémentaire qui savent vers qui diriger les enfants.

Parents et enfants signent une charte, dans laquelle les enfants s'engagent notamment à respecter ces bénévoles. Les parents s'engagent de leur côté à vérifier le travail de leurs enfants. En effet, le bénévole qui s'occupe d'un enfant n'a aucune obligation de résultats. Son rôle est de l'aider à réaliser les devoirs qu'il a parfois du mal à faire seul. Le parent doit vérifier avec son enfant que les devoirs ont bien été tous faits.

### Retards parents

Le Responsable de l'accueil doit être prévenu au numéro suivant en cas de retard éventuel : 06 48 86 02 90

Dans le cas où aucun adulte ne se présente pour récupérer l'enfant à la fermeture du service, le responsable mettra tout en œuvre pour essayer de contacter les personnes autorisées à venir chercher l'enfant. En dernier recours, le directeur des accueils périscolaires est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires en prévenant les autorités compétentes.

## ❖ La restauration

Horaires : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12 h 00 à 13 h 45 pour l'école Les Trois Rivières et de 12 h 15 à 13 h 45 pour l'école Notre Dame. Les enfants de l'école Notre Dame sont accompagnés jusqu'au restaurant municipal par les animateurs municipaux.

Il n'y a pas de restauration possible le mercredi midi pour les enfants n'allant pas au centre de loisirs.

Les repas sont préparés sur place. De ce fait, le service se réserve le droit de modifier les menus en cas de difficultés de réapprovisionnement. Les menus établis sur 5 semaines sont affichés au restaurant scolaire, à la mairie, dans les écoles et sont disponibles sur le portail familles, ainsi que sur l'application « Quiditmiam ».

### Les différents services

Afin de limiter le volume sonore, les enfants mangent en deux temps. Cela permet d'une part aux enfants mangeant au deuxième service d'avoir un temps de récréation dans la cour pour se défouler et d'autre part d'avoir un groupe plus restreint dans la salle de restauration.

- A 12 h 00 : Les enfants de petite section (PS) et les enfants de moyenne section (MS) qui vont à la sieste ainsi qu'une partie des enfants élémentaires mangent.  
Les autres enfants restent sur la cour.
- A 12 h 30 : Tous les enfants de l'école privée (maternelles et élémentaires), les enfants de grande section (GS) et les enfants de moyenne section (MS) qui ne font pas la sieste, et l'autre partie des enfants élémentaires.

Les animateurs de l'élémentaire font l'appel dans les classes, une fois que les enseignants ont fait partir les externes. En maternelle, ce sont les ATSEM qui accompagnent les enfants à la cantine avec les animatrices.

Lorsque les enfants d'élémentaire du premier service ont terminé de manger, ils peuvent jouer dans la cour. Les animateurs assurent une surveillance active, ils tournent dans la cour. Ceux qui le souhaitent ont la possibilité de jouer dans le pôle périscolaire ou dans la salle 9 de l'école où des jeux de société, des livres et des activités manuelles sont à disposition.

Après le repas, c'est le début des TAP pour les enfants de maternelle. Les plus jeunes sont accompagnés directement au dortoir où ils se déshabillent et se préparent au sommeil. Les enfants d'une classe (MS qui ne dorment pas et GS) font

des activités au pôle périscolaire situé en bas de la cour élémentaire et ceux de l'autre classe dans la salle d'accueil périscolaire de la maternelle.

### Le déroulement du repas

Le repas est un moment convivial, il doit se dérouler dans le calme. C'est un moment privilégié, un moment d'échange, de dialogue entre les enfants et avec les adultes. Pour canaliser les enfants et avoir du calme dans la salle, les animateurs utilisent des outils d'animation (devinettes, énigmes, jeu du « Ni oui ni non », jeu du « Qu'est-ce qu'il y a dans la boîte ? »...).

Les animateurs veillent à ce que chacun puisse manger à son rythme et en quantité suffisante. Les animateurs incitent les enfants à goûter à tout, sans toutefois les forcer à manger. Les animateurs veillent à ce qu'il n'y ait pas de gâchis et que chaque enfant boive au moins un demi-verre d'eau. Les enfants se servent seuls en légumes. Ils peuvent reprendre du rab. Ils aident au débarrassage de la table, rassemblent les verres...

### Les allergies et régimes alimentaires

Pour les enfants souffrant d'allergies alimentaires, de problème médical ou ayant un régime alimentaire particulier, les parents doivent fournir un certificat médical de moins d'un an. Au vu de ces éléments, un Protocole d'Accueil Individuel (PAI) est mis en place par la direction de l'école. La directrice de l'école en informe les services périscolaires. En l'absence de ces documents, aucun repas adapté ne peut être servi.



## ❖ Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Les TAP sont consacrés à des activités en lien avec les arts, le sport, l'environnement, la citoyenneté. Ils ont pour but de favoriser l'épanouissement et la réussite éducative. Tout en respectant les rythmes des enfants ils favorisent l'accès à tous à des pratiques culturelles, artistiques et sportives. Ils sont facultatifs, gratuits, après inscription.

### ✓ **En maternelle**

Horaires : Lundi, mardi, jeudi et vendredi, juste après la restauration, jusqu'à 14 h 30.

De 13 h 15 à 13 h 35 : Les enfants ayant mangé à la maison sont accueillis :

- Dans le dortoir (entrée par le hall principal de l'école) pour ceux qui font la sieste.
- Au centre de loisirs pour les GS de la classe de Gaël CHENE PAUGAM et les MS de la classe d'Alexandra MARQUEZ qui ne vont pas à la sieste.
- Dans la salle de garderie pour les enfants de la classe de Sylvie BENQUET (GS et MS qui ne vont pas à la sieste)

Un accueil est également prévu dans la cour élémentaire pour leurs grands frères et sœurs.

De 14 h 20 à 14 h 30 : Les enfants ne participant pas aux TAP sont accueillis par leur enseignant.

### La sieste

Les plus jeunes font la sieste pendant les TAP (petite section et moyenne section en fonction de leurs besoins). Les enfants sont couchés juste après le repas, vers 13 h 00. Les animatrices et les ATSEM veillent à ce qu'un climat sécurisant règne dans le dortoir.

De la musique douce ou des histoires peuvent être proposées pour favoriser l'endormissement. Les enfants qui ne s'endorment pas au bout d'une vingtaine de minutes sont levés. Puis, un levé échelonné est mis en place, chaque enfant se réveille à son rythme, jusqu'à environ 16 h 00 où les derniers se réveillent naturellement.

Un accueil des enfants ayant mangé à la maison et faisant la sieste est prévu à 13 h 15. Leurs frères et sœurs sont également accueillis, soit à la garderie maternelle ou au centre de loisirs. Un accueil est également prévu dans la cour de l'élémentaire pour les grands. Cet accueil n'est mis en place que pour les fratries dont au moins un enfant est scolarisé en maternelle. Les parents signalent la présence de leurs enfants aux animateurs dans la cour.

## Les activités

En début d'année, pour les enfants de moyenne section, afin que la transition avec la petite section se fasse en douceur, il est proposé à certains enfants de pouvoir s'allonger sur un matelas afin de se reposer. Une histoire est lue par l'animatrice ou bien une musique relaxante est diffusée. Puis ils participent à différentes activités, et peuvent aussi jouer librement dans les différents coins (dînette, voitures, jeux de société...).

Des activités calmes sont privilégiées (bricolage, jardinage, jeux de société, loisirs créatifs...). Tous les enfants ont la possibilité de jouer librement dans les coins aménagés (dînette, lego...) ou de ne rien faire, selon leurs besoins, leurs envies. Les animatrices et ATSEM peuvent prévoir des sorties à l'extérieur de l'école avec les enfants.

Un atelier médiathèque est proposé avec les bibliothécaires et une bénévole. Cela permet aux enfants de vivre un moment privilégié autour du livre, à la médiathèque, en petit groupe (8 enfants maximum).

### ✓ **En élémentaire**

Horaires : Lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 15h45 à 16h45.

Les enfants alternent entre des jours où ils participent à un atelier spécifique, et des temps où ils jouent dans des espaces d'activités libres :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
CP/CE1/CE2	Activités libres	Ateliers	Activités libres	Ateliers
CM1/CM2	Ateliers	Activités libres	Ateliers	Activités libres

## Les ateliers spécifiques

Afin de pouvoir mettre en place des projets d'animation aboutis et de prendre le temps de découvrir l'activité, les enfants sont inscrits à un ou deux ateliers pour toute une période, de vacances à vacances (environ 7 séances).

- Découverte de l'environnement : jardinage, ateliers environnement, le tri sélectif...
- Découverte culturelle et ouverture sur le monde : ateliers scientifiques, loisirs créatifs, anglais, découverte de pays et de leur culture, danse, capoeira, cirque, débat philo, théâtre, relaxation...
- Découverte sportive : escrime, tir à l'arc, basket, tennis de table, roller, ultimate...

### Les activités libres

L'enfant choisit sur le moment, selon sa fatigue, ses besoins, ses envies, un espace d'activités libres (jeux de société, création, jeux en extérieur...). Du matériel est mis à disposition des enfants.

Les animateurs proposent des jeux ou activités. L'enfant y participe s'il le souhaite ou a la possibilité de jouer librement ou de ne rien faire. L'enfant est acteur de ses projets. L'enfant a la possibilité de choisir et de proposer ses activités. Un animateur l'accompagne dans sa démarche.

### Les temps forts

L'équipe d'animateurs propose aux enfants plusieurs temps forts dans l'année (grands jeux, spectacles, goûters festifs...).

### Autorisation de sortie

Les enfants autorisés à sortir seul de l'école doivent montrer un badge de sortie au directeur des accueils périscolaires ou à l'animateur positionné au portail de l'école. Si les parents demandent à une personne de venir chercher leur(s) enfant(s), celle-ci doit être mentionnée sur le portail famille ou alors ils doivent remettre une autorisation écrite au personnel encadrant, en mentionnant le nom et le prénom de cette personne obligatoirement majeure.

Si l'enfant n'est pas en possession de son badge de sortie, le directeur des accueils périscolaires ou l'animateur se doit de ne pas laisser partir l'enfant, et de contacter la famille.

# Les inscriptions

Les préinscriptions aux différents accueils périscolaires se font en ligne via le portail famille.

## ✓ Délais de réservations :

Cantine Accueil du matin et du soir TAP en maternelle	Au moins une semaine avant. Avant 18 h 00.
TAP en élémentaire	Avant les vacances scolaires, pour la période suivante.

Pour les inscriptions aux TAP en élémentaire, un message est envoyé aux familles à la fin de chaque période. Les enfants choisissent les ateliers qu'ils souhaitent faire, ils émettent 4 vœux pour chaque jour d'atelier.

Le service enfance jeunesse tente de répondre au mieux aux demandes, mais il ne peut s'engager à répondre systématiquement à la demande, aussi, certains enfants se voient parfois attribuer un atelier qu'ils n'ont pas désigné en premier choix.

Chaque parent reçoit un mail avec les activités qui ont été attribuées à son enfant. La répartition des groupes est également affichée dans l'enceinte de l'école.

## ✓ Délais d'annulation :

Cantine Accueil du matin et du soir TAP en maternelle	Au moins une semaine avant. Avant 18 h 00.
TAP en élémentaire	Pas d'annulation possible, contacter le service enfance jeunesse en cas de besoin.

Si une famille doit inscrire ou annuler une prestation dans un délai de moins de 7 jours, elle doit adresser un mail à l'adresse suivante [portailfamilles@breteil.fr](mailto:portailfamilles@breteil.fr) ou contacter la mairie au 02-99-06-01-01.